

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

01/07/2019

N° E19000052 /87 PLU

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 26/06/2019, la lettre par laquelle Limoges Métropole Communauté urbaine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Guy Joussain est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Limoges Métropole, Communauté urbaine et à Monsieur Guy Joussain.

Fait à Limoges, le 01/07/2019

Le Président,

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier,

Patrick GENSAC.

Guyline JOURDAN-VIALLARD